



PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE

Projet de loi Fonction publique : trop peu d'avancées, la CFDT vote contre !

Le conseil commun de la Fonction publique (CCFP) réuni le vendredi 15 mars a examiné l'avant-projet de loi sur la transformation de la Fonction publique ainsi que les quelque cent amendements déposés par la CFDT. Après quatorze heures de débats, malgré quelques avancées, la CFDT a voté contre le texte.

Depuis le 1^{er} février 2018, date à laquelle le gouvernement a fait connaître sa volonté de faire évoluer les lois statutaires régissant la Fonction publique, la **CFDT** s'est mobilisée pour porter ses exigences, et s'est mobilisée jusqu'au bout pour peser sur le projet de loi. Cette stratégie a permis de faire évoluer les premiers projets.

Ainsi, la **refonte des rémunérations incluant une part plus grande au mérite a été écartée** ; les compétences des nouvelles instances collectives de dialogue social seront renforcées en incluant plus de proximité, le recours au contrat sera mieux encadré, les mesures sur l'égalité professionnelle seront bien mises en œuvre.

D'autres sujets seront traités dans les prochains mois : la négociation de proximité devra être mieux encadrée et définie, le poids des accords sera renforcé, la participation financière des employeurs publics à la complémentaire santé sera renforcée, les règles relatives à la protection de la santé des agents seront modernisées.

À chaque fois que ce sera possible, sur chacun de ces sujets, la **CFDT** revendiquera que le gouvernement s'engage dans des négociations plutôt que des concertations.

Malgré la prise en compte de certaines de nos revendications, force est de constater que les exigences du calendrier des instances n'ont pas permis au dialogue social d'aller au bout des sujets.

Le Gouvernement a donc refusé de revenir sur ses positions relatives aux instances traitant des questions individuelles (CAP), a refusé de restreindre le recours au contrat, n'est pas allé suffisamment loin sur les garanties permettant de lutter contre la précarité, ni sur celles encadrant le contrat de mission, et ne s'est pas engagé sur sa volonté de rendre obligatoire la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire.

Sur la base de ce constat, la **CFDT a voté** contre le projet de texte, estimant que sa stratégie a payé mais que le Gouvernement n'a pas souhaité aller plus loin dans le cadre très idéologique qu'il avait lui-même arrêté.

Dans les prochaines semaines, la **CFDT** portera ses propositions en direction des Parlementaires pendant la discussion du projet de loi et lors de toutes les concertations et négociations qui découleront de ce projet de loi.

La **CFDT** est, et restera, mobilisée pour défendre et améliorer les droits des agents publics, quel que soit leur statut, dans le cadre d'un dialogue social exigeant.



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-cus.net

Mode d'accueil de la Petite Enfance

Inquiétudes sur les modes d'accueil de la petite enfance

La Fédération INTERCO appelle les professionnels de l'enfance à se mobiliser lors de la journée du **28 mars 2019**.

Des actions sont initiées par le collectif « Pas de bébé à la consigne » au sujet du projet gouvernemental sur les modes d'accueil de la petite enfance, suite à l'article 50 de la Loi ESSOC du 10 août 2018.

Une manifestation est prévue à Paris.

Nous savons que des réunions de travail sur ce sujet se sont déroulées à l'initiative de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, de septembre 2018 à janvier 2019, **sans nous y associer !**

Notre fédération a déposé un préavis de grève pour le jeudi 28 mars 2019.

L'objectif est de demander au gouvernement de dévoiler ses projets et de préciser ses intentions sur :

- Les normes d'encadrement dans les EAJE par les professionnels de la petite enfance (*taux d'encadrement*), augmentation des capacités des micro - crèches ?
- Les expérimentations et dérogations en matière de nombre et de qualification des personnes encadrant les enfants, sur des territoires « spécifiques » ?
- Le pilotage local et national de la politique publique d'accueil du jeune enfant et la création d'un guichet unique pour les porteurs de projet, gestionnaires d'établissements ?...

Notre fédération demande à être reçue par le ministère des Solidarités et de la santé pour consultation et négociation de ce projet.

Le syndicat CFDT-Eurométropole de Strasbourg a déposé un préavis de grève le jeudi 28 mars 2019 pour les agents du service Famille et petite enfance.

Projet de loi de « transformation de la fonction publique »

DES AMENDEMENTS ET DES ACTES

Le 27 mars le projet de loi de « transformation de la fonction publique » est présenté au Conseil des ministres.

C'est ce même jour que **la CFDT alertera les parlementaires** sur tout le territoire.

Pourquoi cette loi est-elle néfaste ?

- Elle est régressive pour les agents,
- Elle défavorise le dialogue social,
- Elle crée de la précarité,
- Elle fragilise la qualité du service public local.

Que fait la CFDT contre cette loi ?

La **CFDT choisit de faire pression directement auprès de ceux qui ont le pouvoir d'agir**, pour qu'ils modifient cette loi !

Ainsi vos représentants CFDT locaux, dans chaque département du territoire national, remettront aux parlementaires élus dans votre circonscription, les **amendements portés par la CFDT pour préserver le statut de la fonction publique garant de l'égalité, de l'adaptabilité et de la continuité du service public local.**



Syndicat CFDT – Intercos
de l'Eurométropole de STRASBOURG

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX

